

Bordereau attestant l'exactitude des informations - QUIMPER - 2903 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 25/09/2024 - 4552 - 2022 B 00009 - 908 785 207 - 3K

3K
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 14, rue Virginie Hériot
29000 QUIMPER
908 785 207 RCS QUIMPER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE
DU 31 DECEMBRE 2023

La soussignée :

Madame Fabienne RYCKELYNCK, demeurant 14, rue Virginie Hériot 29000 QUIMPER,

Agissant en qualité de Gérante de la société 3K, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, divisé en 500 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Et exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social au 6, Avenue du Teven 29980 L'ILE TUDY, où se situe l'immeuble donné en location,

Décide :

- de transférer le siège social du 14, rue Virginie Hériot 29000 QUIMPER au 6, Avenue du Teven 29980 L'ILE TUDY à compter du 31 décembre 2023, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,
- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 6, Avenue du Teven 29980 L'ILE TUDY.

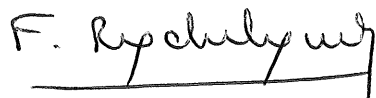
Le déplacement du siège social est décidé par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Le siège social peut cependant être transféré en tout endroit du territoire français par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales."

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, la gérante a dressé le présent procès-verbal qu'elle a signé après lecture.

La Gérante

Mme Fabienne RYCKELYNCK

A handwritten signature in black ink, reading "F. Ryckelynck", written over a horizontal line.